

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-172  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : FINANCES  
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET :**  
**OPERATION  
VILLE  
DURABLE  
N°2024-12 -  
CREATION  
D'UNE VOIE  
DOUCE DE LA  
PORTEUSE DU  
CASSOULET A  
LA ZONE  
NICOLAS  
APPERT -  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 16 JUIL. 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,  
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'établissement en 2012 du schéma directeur communal des modes doux, la Ville décline progressivement sur son territoire les aménagements visant à favoriser les déplacements en cycle ou à pied.

Grâce à l'obtention des crédits de l'appel à projet « Territoire positive pour la croissance verte », les cheminements doux permettant d'aller depuis le centre-ville au pôle d'échange multimodal et jusqu'à la porteuse du cassoulet ont été créés.

L'implantation de nouvelles entreprises sur la zone Nicolas Appert a induit un accroissement de la circulation piétonne et cycle depuis la ville jusqu'à la zone d'activité, et ce, de jour comme de nuit, compte-tenu des horaires de travail de certaines activités.

Un flux piéton est également constaté le week-end depuis l'aire du parking poids lourds vers la ville.

La route départementale 6 ayant un trafic très important, tant en véhicules légers qu'en poids lourds, la circulation des cycles y est difficile. Les piétons eux, cheminent sur un accotement enherbé. Il est donc nécessaire de procéder à l'aménagement d'un cheminement doux depuis le rond-point de la porteuse du Cassoulet et jusqu'à l'entrée de la zone Nicolas Appert.

L'objectif étant de créer un cheminement dédié et sécurisé entre ces deux ronds-points, permettant ainsi une continuité depuis le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF et le cœur de la ville jusqu'à la zone économique.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du projet s'élève à 985 476.00 € HT, études et Maîtrise d'œuvre comprises et qu'il peut être financé par L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Il convient donc de délibérer sur le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
	MONTANT HT		MONTANT	TAUX %
Création mode doux Porteuse cassoulet/APPERT  Travaux + MO	985 476.00	ETAT	492 739.00	50.00
		CONSEIL REGIONAL	118 000.00	12.00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	122 500.00	12.50
		VILLE DE CASTELNAUDARY	252 237.00	25.50
<b>TOTAL</b>	<b>985 476.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>985 476.00</b>	<b>100.00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

**PRECISE** que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2024 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le 16 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 12 JUIL. 2024

Par publication le : 16 JUIL. 2024

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 16 JUIL. 2024

ID : 011-211100763-20240708-DB2024172-DE